

## CONGÉS D'ÉTÉ... DITES-NOUS !

Lors de la dernière réunion du Comité d'Etablissement (18 janvier), la Direction nous a annoncé que sa volonté première était de fermer l'établissement pour 4 semaines cet été.

Devant pas mal de réticences des organisations syndicales (notamment lors de la NAO) elle indique qu'elle a voulu apporter un peu de souplesse et que finalement, la fermeture ne sera que de 3 semaines.

Les dates annoncées étant : Du lundi 26 juillet au Vendredi 13 août inclus.

A cela, elle ajoute que les salariés devront accoler leur 4<sup>ème</sup> semaine soit avant soit après cette fermeture. Chaque salarié devant faire connaître son choix avant le 31 mars 2010.

Suite à notre question, la Direction a ajouté qu'a priori, elle n'accordera pas de dérogation. Nous lui avons alors demandé de faire comme d'habitude et de recenser les demandes et en fonction de leur nombre, d'apporter encore un peu de souplesse. Lors de la prochaine réunion de CE, prévue le 16 février, la Direction entend recueillir l'avis des élus.

Même si nous avons un avis assez tranché sur cette question (nous prônons l'étalement des congés), nous vous invitons à nous faire part de vos remarques sur les décisions de la Direction.

## CHSCT... VOS REPRÉSENTANTS CFDT

Contrairement aux mandats DP et CE, qui sont d'une durée de 4 ans, celui du CHSCT est de 2 ans. La nouvelle Equipe qui s'est mis en place le 26 janvier est composée de...



Jean-Louis ROSSIGNOL  
Secrétaire du CHSCT  
Membre commission CapAvenir  
BOR - Poste 1370



André CHAPUIS  
Secrétaire Adjoint  
Electronique - Poste 1429



Marie-Laure BARQUERO  
Membre  
Affaires Economiques - Poste 1332



Fabien AZNAR  
Membre  
URPP TT/TS - Poste 1543



Christophe JACQUEMIN  
Membre  
URPP - Poste 1359

## LA RÉUNION DES DP

Ce n'est plus le Chef du Personnel qui préside cette réunion mensuelle mais le Directeur de l'établissement. Désormais, les réunions se tiendront le dernier mardi de chaque mois. Pensez-y, et faites nous part de vos questions dans un délai nous permettant de les déposer à temps !

Voici l'essentiel des réponses apportées à vos questions de janvier...

**SECURITE...** *En réponse aux inquiétudes des salariés sur l'entretien et le déneigement du site apportant une forte probabilité d'accidents... La Direction a noté tous les points sensibles et précise qu'elle va demander à cette nouvelle société de faire de son mieux. (Souhaitons que le message soit entendu)*

**ARRET MALADIE...** *Qui et comment prévenir lors d'un arrêt maladie ? Réponse... La seule obligation du salarié et d'adresser son arrêt maladie à l'établissement sous 48 H. Si le salarié le souhaite, il peut compléter cette importante formalité en prévenant le bureau de pointage qui préviendra sa hiérarchie.*

**JOURS POUR EVENEMENT EXCEPTIONNEL...** *Les personnes ayant droit à des jours de congés particuliers (handicapés, etc) demandent que ceux-ci apparaissent au bas de la feuille de congés.*

*Pour la Direction, seul l'historique des jours pris apparaît, car il s'agit de droits potentiels et non de jours acquis.*

# VOTE ÉLECTRONIQUE À ARGONAY

Le 1<sup>er</sup> juillet prochain, vous serez appelés à élire vos représentants/tes au Comité d'Etablissement et vos Délégués/es du Personnel.

Le même jour, les salariés des établissements de Biarritz, Martignas et Poitiers feront de même.

En novembre 2010, ce sera le tour des salariés/es de Saint-Cloud.

En Juin 2011, les salariés/es d'Argenteuil, Istres Mérignac et Seclin fermeront le ban.

A l'issue de toutes ces élections, nous connaissons la nouvelle représentativité de chaque Organisation Syndicale.

Tout ceci est prévu par un accord d'entreprise signé entre la Direction Générale et toutes les Organisations Syndicales le 9 octobre 2009.

## Une particularité pour Argonay...

A titre expérimental, vous allez voter de manière électronique.

Ce sujet ayant donné lieu à de nombreux débats, notamment sur les aspects de sécurité et de confidentialité, tout le processus électoral sera conservé.

Un accord d'entreprise spécifique a aussi été signé en ce sens le 9 octobre 2009 par CFDT, CGC, FO et CFTC.

Ainsi, le vote se déroulera sur une seule journée, les votes par correspondance seront possibles.

Vous devrez comme par le passé vous rendre aux bureaux de votes et entrer dans un isoloir.

La différence étant que si vous votez de manière électronique, les bulletins papier sont supprimés.

Afin de vous familiariser avec ce type de vote, dans la semaine ou la quinzaine qui précèdera, vous aurez la possibilité de vous exercer au moyen de machines mises à votre disposition.

## Choisir le prestataire...

La conception et la mise en place du système de vote électronique seront confiées à un prestataire de service externe choisi par la Société, en concertation avec les organisations syndicales signataires de l'accord "Vote électronique".

Sur la base d'un cahier des charges, trois sociétés prestataires seront auditionnées à Saint-Cloud les 11 et 12 février prochains à savoir :

- La Société E-VOTEZ
- La Société EXTELIA
- La Société VOXALY

Le choix définitif s'effectuera à l'issue des auditions.

L'accord prévoit que ce sont les organisations syndicales signataires qui doivent faire ce choix.

Néanmoins, la CFDT souhaite que la CGT participe aussi à cette réunion. En effet, toutes les questions sont bonnes à poser, et les réponses instruisent tout le monde. C'est ce que nous avons dit officiellement à toutes les Organisations Syndicales et à la Direction Générale. Et nous continuons à le faire.

## Les prochaines négociations Société...

- ▶ Accord Prévention du Stress
- ▶ Accord GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences)
- ▶ Accord de Droit Syndical
- ▶ Accord d'Intéressement
- ▶ Accord Handicap
- ▶ Accord Temps Partiel
- ▶ Accord Modalité Financière de la cessation du travail en équipes
- ▶ Accord Astreintes (mise à niveau)